

ЕВРОПЕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ    PARLAMENTO EUROPEO    EVROPSKÝ PARLAMENT    EUROPA-PARLAMENTET  
EUROPÄISCHES PARLAMENT    EUROOPA PARLAMENT    ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ    EUROPEAN PARLIAMENT  
PARLEMENT EUROPÉEN    PARLAIMINT NA HEORPA    PARLAMENTO EUROPEO    EIROPAS PARLAMENTS  
EUROPOS PARLAMENTAS    EURÓPAI PARLAMENT    IL-PARLAMENT EWROPEW    EUROPEES PARLEMENT  
PARLAMENT EUROPEJSKI    PARLAMENTO EUROPEU    PARLAMENTUL EUROPEAN  
EURÓPSKY PARLAMENT    EVROPSKI PARLAMENT    EUROOPAN PARLAMENTTI    EUROPARLAMENTET

Committee on the Environment, Public Health and Food Safety  
The Chair

EC/sdr  
D(2015)6206

To the Chair(s) of the Committee(s) concerned

Dear Colleague,

Over the last two decades, the European Union has recognised not only the climate change challenge but also the potential of a resource-efficient and low-carbon economy for achieving the goals of its climate and energy policy. The overarching objective of EU climate policy is to limit global warming to 2°C above pre-industrial average temperature levels. As a result, a number of important measures have been put in place to achieve this objective, not least the climate and energy package of 2008.

In December 2013 the European Parliament and the Council adopted the 7th Environment Action Programme (EAP), which will be guiding European environment policy until 2020 and sets a vision for 2050; it acknowledges that all sectors of the economy have to contribute to tackling environment and climate-related challenges. The 7th EAP acknowledges in particular the importance of turning the Union into a resource-efficient, innovative, circular and low-carbon economy and builds on several interrelated policy initiatives, including the Union climate and energy package, the Commission Communication on a Roadmap for moving to a low-carbon economy in 2050 and the Roadmap to a Resource Efficient Europe.

In October 2014, the European Council took an important concrete step towards an innovative low carbon and resource-efficient Europe, by adopting conclusions on the EU's Climate and Energy Policy Framework for 2030. In particular, a greenhouse gas emission reduction target of at least 40% (compared to 1990) is established. This 2030 policy framework aims to make the European Union's economy and energy system more competitive, secure and sustainable and also sets a target of at least 27% for renewable energy and energy efficiency by 2030. It will provide the basis for the EU position ahead of the international climate negotiations taking place in Paris in December 2015 (COP 21) with a view to reaching a new global climate agreement.

Beyond 2030, the EU Roadmap for moving to a competitive low-carbon economy in 2050 proposes that, by 2050, the EU should go even further and cut its emissions to 80% below 1990 levels through domestic reductions alone. The roadmap sets out milestones which form a cost-effective pathway to this goal and also shows how the main sectors responsible for Europe's emissions (power generation, industry, transport, buildings and construction...) can make a cost-effective transition to a low-carbon and resource-efficient economy.

Against this background, the Committee on the Environment, Public Health and Food Safety (ENVI) of the European Parliament would like to invite Members of national Parliaments to an

interparliamentary committee meeting on the following topic "From COP 21 Paris to 2050: a roadmap towards an innovative low-carbon, resource-efficient Europe".

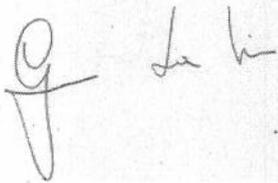
The meeting is scheduled for Monday, 30 March 2015, 15h00 to 18h30 in the European Parliament in Brussels. It will be divided into two sessions and will be followed by a networking cocktail reception (see enclosed draft agenda).

I am therefore pleased to invite up to four Members of the relevant Committee(s) from every national Parliament (two from each Chamber in the case of bi-cameral Parliaments) to attend the meeting. Should you be unable to attend, we would welcome your written contributions which would be distributed to our respective Members and other participants.

The practical details regarding the meeting will be forwarded in due course to your Parliament's services for relations with the European Parliament.

I sincerely hope that you will be able to accept my invitation, and I am looking forward to welcoming you to the European Parliament on 30 March 2015.

Yours sincerely,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. La Via". The signature is written in a cursive style with a large initial "G" and a long horizontal stroke extending to the right.

Giovanni La Via



ΕΒΡΟΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΥΡΟΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΑ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ  
ΕΥΡΟΠΆΙΣΧΕΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ ΕΥΡΟΠΕΑΝ ΠΑΡΛΙΑΜΕΝΤ  
ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΕΝ ΠΑΡΛΑΙΜΙΝΤ ΝΑ ΗΕΟΡΡΑ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΟ ΕΙΡΟΡΑΣ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΑ  
ΕΥΡΟΡΟΨ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΑΨ ΕΥΡΟΡΑΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΙΛ-ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΡΕΨ ΕΥΡΟΠΕΕΨ ΠΑΡΛΕΜΕΝΤ  
ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΕΪΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΟ ΕΥΡΟΠΕΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΥΛ ΕΥΡΟΠΕΑΝ  
ΕΥΡΟΠΣΚΥ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΠΣΚΙ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤ ΕΥΡΟΟΡΑΝ ΠΑΡΛΑΜΕΝΤΤΙ ΕΥΡΟΡΑΠΑΡΛΑΜΕΝΤΕΤ

Commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire  
Le Président

EC/sdr  
D(2015)6206

Au(x) Président(s) de Commission(s) concerné(s)

Chers collègues,

Pendant les deux dernières décennies, l'Union européenne a pris conscience non seulement du défi posé par le changement climatique, mais aussi du potentiel que représente une économie soucieuse des ressources et fondée sur des émissions de carbone réduites pour atteindre les objectifs de sa politique climatique et énergétique. L'objectif-phare de la politique énergétique de l'UE consiste à limiter le réchauffement climatique à 2°C au-dessus des moyennes de températures de l'âge préindustriel. En conséquence, un certain nombre de mesures importantes ont été introduites afin d'atteindre cet objectif, notamment le paquet climat et énergie de 2008.

En décembre 2013, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le 7ème Programme d'Action pour l'Environnement (PAE) qui guidera la politique environnementale européenne jusqu'en 2020 et fixe une vision pour 2050; il reconnaît que tous les secteurs de l'économie doivent contribuer à la prise en main des défis liés à l'environnement et au climat. Le 7ème PAE souligne notamment l'importance de faire de l'Union une économie qui préserve les ressources, innovante, circulaire et faiblement émettrice de carbone, et il s'appuie sur d'autres initiatives politiques qui y sont liées, par exemple le paquet climat et énergie de l'Union, la feuille de route visant à transformer l'Union européenne en une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 ou encore la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources.

En octobre 2014, le Conseil Européen a pris une mesure importante et concrète vers une Europe innovante, sobre en émission de carbone et qui préserve les ressources, en adoptant les conclusions de la Politique Cadre de l'UE en matière de Climat et d'Énergie pour 2030. En particulier, un objectif de réduction des gaz à effet de serre d'au moins 40% (comparé à 1990) a été fixé. Cette politique-cadre 2030 vise à rendre l'économie et le système énergétique de l'Union européenne plus compétitifs, sûrs et durables et fixe aussi un objectif d'au moins 27% pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique d'ici 2030. Cela fournira la base de la position de l'UE en vue des négociations internationales sur le climat qui se tiendront à Paris en décembre 2015 (COP 21) en vue d'atteindre un nouvel accord mondial sur le climat.

Au-delà de 2030, selon la feuille de route visant à transformer l'Union européenne en une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050, l'Europe devrait aller encore plus loin d'ici 2050 en réduisant ses émissions en-deçà de 80% des niveaux de 1990 via les seules réductions opérées au niveau national. La feuille de route fixe des objectifs intermédiaires qui constituent une voie peu coûteuse pour atteindre cet objectif et montre également comment les secteurs qui sont principalement à l'origine des émissions européennes (production énergétique, industrie, transport, bâtiment...) peuvent opérer une transition efficace en termes de coûts vers une économie à faibles émissions de carbone et qui préserve les ressources.

Dans ce contexte, la Commission de l'Environnement, de la Santé publique et de la Sécurité alimentaire (ENVI) du Parlement européen souhaiterait inviter les membres des parlements nationaux à une réunion interparlementaire de commission sur le thème "De COP 21 Paris à 2050 : une feuille de route vers une Europe innovante, à faibles émissions de carbone et qui préserve les ressources".

Cette réunion aura lieu le lundi 30 mars 2015 de 15h à 18h30 dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles. Elle sera divisée en deux sessions et sera suivie d'un cocktail (cf. agenda ci-joint).

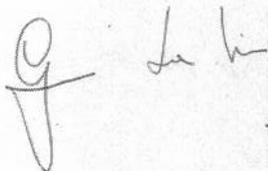
J'ai ainsi le plaisir d'inviter jusqu'à quatre membres de la ou des commissions compétentes de chaque parlement national (deux pour chaque Chambre dans le cas de parlements bicaméraux) pour participer à cette réunion. Si vous ne pouvez pas y participer, nous serions heureux de recevoir une contribution écrite, qui pourrait être distribuée à nos membres respectifs et aux autres participants.

Les modalités pratiques de cette réunion seront communiquées en temps utile aux services de votre Parlement qui sont chargés des relations avec le Parlement européen.

J'espère sincèrement que vous serez en mesure d'accepter mon invitation, et je serais heureux de vous accueillir au Parlement européen le 30 mars prochain.

Veuillez agréer, chère collègue/cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.

Bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. La Via', is written over a light grey rectangular background.

Giovanni La Via